



Le Lyotain

Edito

Un budget maîtrisé, contrôlé et équilibré

Depuis le début du mandat que vous lui avez confié, le conseil municipal s'attache et réussit à maîtriser le budget sans augmenter la part des taxes communales, même si l'Etat en a réévalué les bases. L'exercice demande beaucoup de rigueur et une surveillance constante. L'objectif est de construire pour les décennies à venir. Le budget communal est le reflet de choix et d'obligations stratégiques à court,

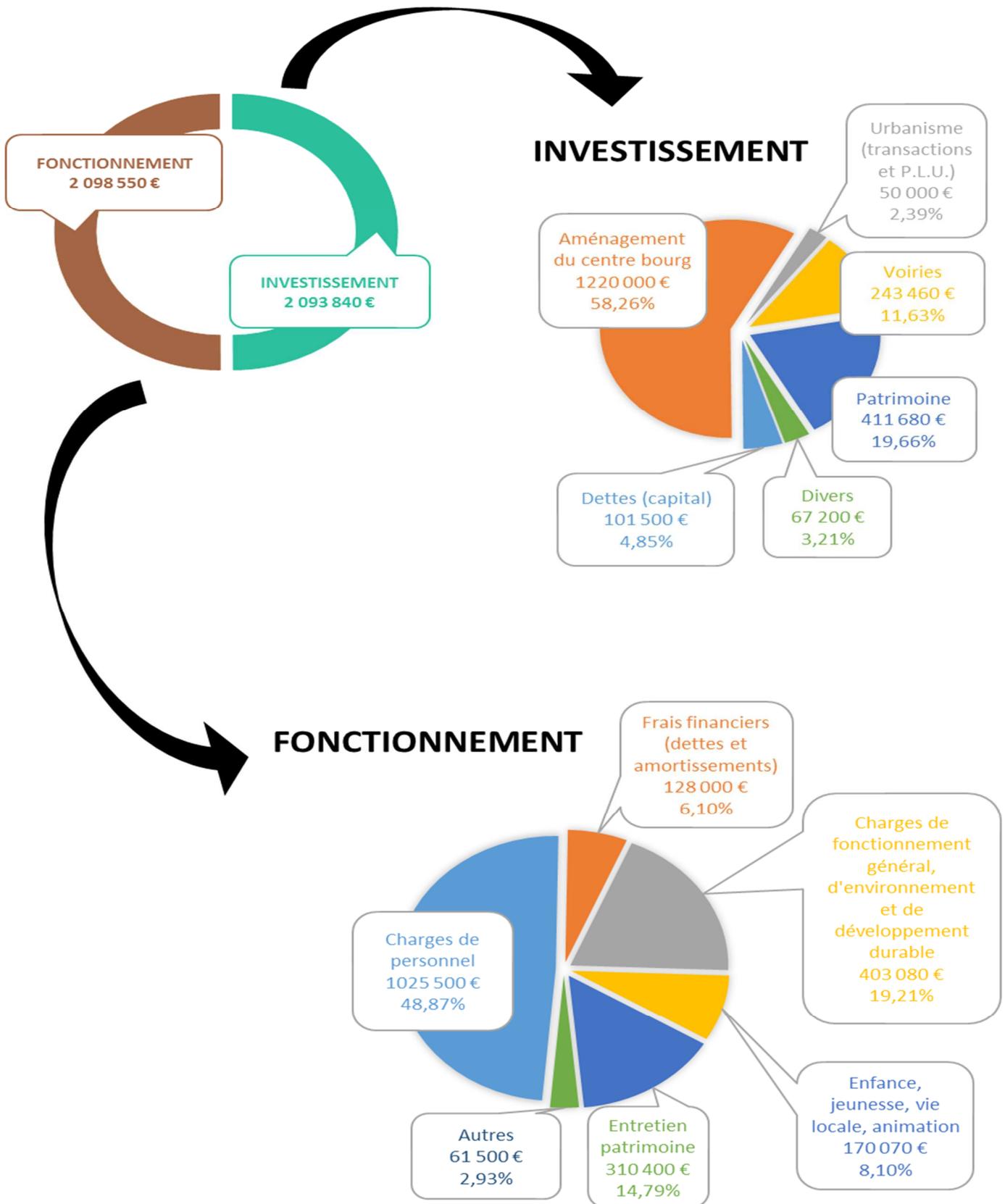
moyen et long terme. Cette maîtrise rigoureuse des équilibres budgétaires depuis plusieurs années autorise Saint-Lyé à investir pour asseoir son développement et bien préparer l'avenir. Le budget 2016 est la suite conforme des engagements précédents, notamment avec l'aménagement du centre bourg dont la première phase consistait en l'aménagement du parking de la poste.



Août 2016



REPARTITION BUDGET 2016





INVESTISSEMENT

La commune affiche sa volonté de sécuriser l'espace public :

- Centre bourg
- Stade
- Cheminement piétonnier

et profite de ces travaux pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le déplacement de la bibliothèque dans la longère située en face du bâtiment des sapeurs pompiers permettra de dynamiser un lieu de vie locale avec :

- le restaurant scolaire
- le parking de la poste
- la maison des services à la famille
- la bibliothèque.

Un chemin piétonnier permettra de faire le lien entre le centre bourg et ce lieu de vie locale.

Les voiries

Les voies publiques sont très sollicitées et leur entretien exige une programmation pluriannuelle qui prend en compte les travaux antérieurs et l'urgence en matière de sécurité. Deux phases sont effectuées chaque année.

Grange L'Evêque : les premières conclusions de l'étude technique sur l'assainissement des eaux pluviales présenté au conseil municipal du 26 mai dernier vont permettre de définir les travaux de voirie à engager (rue Marcel Chutry notamment).

FONCTIONNEMENT

L'endettement et les charges du personnel sont conformes aux collectivités de même importance.

L'entretien du patrimoine (bâtiments et voiries) reste une priorité alors même que beaucoup de communes ont décidé de minimiser cet entretien pour tenir compte de la baisse des dotations de l'Etat.



Informations mairie

Précision sur la qualité de notre eau potable

Le dépassement des limites de qualité concernant le paramètre nitrates se poursuit. La teneur est actuellement de 52.4 mg/l alors que normalement la concentration maximale admissible est de 50 mg/l. Sur le plan sanitaire, les nitrates ne sont pas nocifs pour la santé humaine. C'est leur transformation en nitrites et en composés nitrosés dans l'organisme qui induit un risque pour celle-ci. La consommation régulière de cette eau est susceptible à long terme d'engendrer des risques pour la santé plus particulièrement pour les femmes enceintes, les jeunes enfants (méthémoglobinémie du nourrisson ou « maladie bleue ») et pour toute personne fragilisée par la maladie.

L'agence nationale de santé demande que les restrictions d'usage alimentaire soient impérativement respectées par les

populations à risque. De l'eau de source embouteillée est mise à la disposition des populations concernées à la mairie.

Les travaux pour la réalisation du nouveau forage devraient bientôt débuter. Ils sont actuellement bloqués en raison des exigences de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) qui impose une étude d'impact pour les tranchées qui vont être réalisées en plein champ entre les châteaux d'eau de Payns et Saint-Lyé, de Payns et Savières et des mesures compensatoires pour le remblai effectué le long du chemin après le pont de la Seine pour mettre le local abritant les pompes à l'abri des inondations. Ces exigences ont retardé les travaux de plus d'un an et entraînent des coûts supplémentaires.

PLANNING DES PERMANENCES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION JURIDIQUES GRATUITES TENUES PAR LES JURISTES DU CDAD 10

POUR LES HABITANTS DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEINE MELDA COTEAUX

A BARBEREY de 9h30 à 10h30

SEPTEMBRE 2016 : JEUDI 22

OCTOBRE 2016 : LUNDI 31

NOVEMBRE 2016 : LUNDI 21

DECEMBRE 2016 : LUNDI 19

A CRENEY

De 9H00 à 11H00

MARDI 06 SEPTEMBRE 2016

MARDI 08 NOVEMBRE 2016

A SAINT-LYE de 10h00 à 12h00

SEPTEMBRE 2016 : LUNDI 05

OCTOBRE 2016 : LUNDI 10

NOVEMBRE 2016 : LUNDI 14

DECEMBRE 2016 : LUNDI 12 de 9h00 à 11h00

A MACEY

De 9H30 à 11H30

MARDI 04 OCTOBRE 2016

MARDI 20 DECEMBRE 2016



Informations mairie

Centre communal d'action sociale

Plan canicule

La loi du 30 juin 2004 impose aux maires le recensement des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées de plus de 65 ans et les adultes handicapés, afin de favoriser l'intervention des services sanitaires et sociaux pour organiser un contact périodique lorsque le plan d'alerte et d'urgence est mis en œuvre (canicule et grand froid).

L'objectif de la démarche est de construire un système d'information et de mobilisation permettant une bonne interaction entre les différents acteurs auprès des personnes âgées et de relayer auprès d'elles les conseils de prévention les plus adaptés aux conditions climatiques.

Mais la meilleure des préventions reste l'esprit de solidarité qui doit tous nous animer en cas d'évènement exceptionnel. Ainsi ne pas hésiter à signaler à la mairie la présence d'une personne âgée isolée, nous informer de son état de santé, l'aider à manger et à boire, lui rappeler les gestes à adopter en cas de fortes chaleurs ou de grands froids.



Si vous le souhaitez, vous pouvez vous faire recenser en mairie et ainsi figurer sur le registre nominatif qui reste confidentiel.

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.centre.gouv.fr/canicule - www.mairie.fr

Baignade interdite

Nous vous rappelons comme chaque année à cette période que la baignade est interdite dans les cours d'eau et dans les trous situés sur le territoire de la commune. En cas d'accident, la commune dégage toute responsabilité.



Inscription sur la liste électorale

Les inscriptions sur la liste électorale de la commune sont reçues au secrétariat de mairie **jusqu'au 31 décembre 2016** pour prendre effet au 1^{er} mars 2017.

Se munir d'une pièce d'identité et du justificatif correspondant (domicile ou imposition).

Pour des raisons techniques, il est vivement conseillé de ne pas attendre les derniers jours de décembre pour procéder à votre inscription sur ladite liste.



Reprise des cours de danse country le 7 septembre 2016 à 19h30 à la salle des fêtes de Saint-Lyé.

Les 3 premiers cours sont offerts.

Pour tous renseignements Alain : 06.15.27.40.49

ou stillcountry@laposte.net



Patrimoine communal

Les écoles primaires accessibles pour tous à la rentrée

Durant les vacances scolaires d'été, des travaux de mise aux normes vont être exécutés dans l'enceinte de l'école primaire de Saint-Lyé pour favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ils concernent les sanitaires et les cheminements piétons internes et seront complétés par la pose de la signalétique réglementaire adaptée. Afin de respecter les équilibres budgétaires et pour une bonne gestion économique, les agents communaux des services techniques effectueront la majeure partie des travaux d'intérieur.

Les travaux prévus :

- Remplacement du grillage entre l'école maternelle et l'école primaire
- Création de deux WC accessibles aux personnes handicapées à l'école primaire (garçon et fille)
- Création d'un WC accessible aux personnes handicapées à l'école maternelle.

Les études sont en cours pour l'école maternelle de Grange l'Evêque.

Nous allons également faire réaliser différents travaux sur les toitures des écoles de Grange l'Evêque, de l'église, de la maison des services à la famille et de la Poste.

Nous continuons ainsi à entretenir le patrimoine et les bâtiments publics de notre commune pour le confort et la sécurité de ses habitants.



Urbanisme et développement économique

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Pour rappel, le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Lyé est en cours de révision.

Le P.L.U. précise les affectations générales des sols, organise le développement de l'espace et exprime dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) les priorités de la commune, notamment en matière d'aménagement, d'environnement, de développement durable, de développement économique, de règle de construction et du cadre de vie. Il dessine le visage du Saint-Lyé de

demain.

La commission d'urbanisme assistée par le CDHU (bureau d'études) et avec l'assistance des services de l'Etat travaille actuellement sur une nouvelle définition du zonage et de leur règlement.

Ce nouveau P.L.U. sera soumis à enquête publique.

Vous pouvez vous exprimer sur ce projet de révision du P.L.U. en mairie par le biais d'un registre prévu à cet effet ou par courrier.



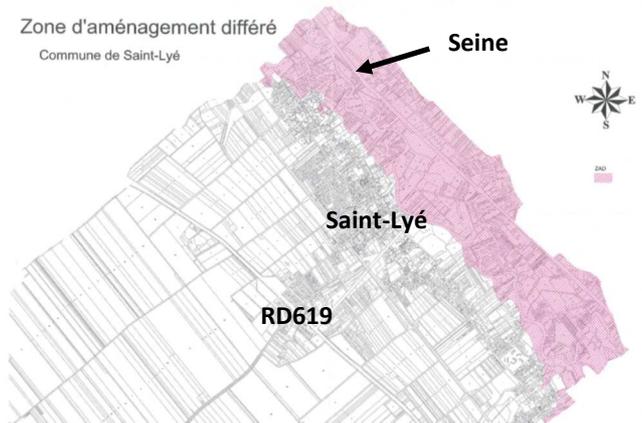
Urbanisme et développement économique

RENOUVELLEMENT D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE

Le conseil municipal a souhaité reconduire la zone d'aménagement différé se trouvant le long de la Seine afin de pouvoir maîtriser le foncier et faciliter ainsi l'accueil de projets touristiques et économiques sur ladite zone.

Cette zone s'étend sur 370 hectares et a été validée par la préfecture. La commune de Saint-Lyé bénéficie donc d'un droit de préemption sur

cette zone pour les 6 années à venir avec possibilité de le renouveler. Le plan est consultable en mairie.



AMENAGEMENT

DU CENTRE BOURG

Une exposition sur la présentation des travaux prévus est installée dans le hall de l'hôtel de ville. Elle est consultable aux horaires d'ouverture au public jusqu'à la fin septembre 2016. Deux permanences d'élus ont été organisées, d'autres auront lieu en septembre, vous en serez

tenu informés. Les travaux devraient débuter à l'automne sans coupure de la circulation.



ZONE ARTISANALE DE L'ARCADE

A ce jour, deux terrains sont vendus, l'un à Monsieur BODIER et l'autre à Monsieur HAUTOIS pour installer sa société CH Calorifuge. Pour les autres terrains, des compromis sont signés ou sont en cours de signature.





Festivités et culture

Concert gratuit à l'église de Saint-Lyé

A l'occasion des journées du patrimoine, la commission festivités et culture vous propose d'assister à un concert de Gérard PICCIOLI donné à l'église de Saint-Lyé le **samedi 17 septembre 2016 à 19h.**

Gérard PICCIOLI



En CONCERT à
l'église de ST-LYE

**SAMEDI 17
SEPTEMBRE
à 19H**



Commune de Saint-Lyé

EXPOSITION ARTISTIQUE 2016



21^{ème} anniversaire



Samedi 1^{er} octobre
14h à 19h

Dimanche 2 octobre
10h à 12h et 14h à 18h30

Salle des fêtes



Enfance jeunesse et vie locale

Le service vie locale organise :

«LE RAID FAMILIAL»

Date : samedi 17 septembre à 14h

Lieu : Saint-Lyé et Grange l'Evêque

Epreuves : course d'orientation en VTT ; parcours du combattant ; parcours VTT ; tir à 10 mètres

Inscriptions gratuites au 06 31 89 63 48 ou sur place à 13h30 le jour même

NB : VTT à apporter par les participants

LES ATELIERS DU SERVICE VIE LOCALE

Des séances découverte sont proposées de septembre à Toussaint avec confirmation ou non, de l'adhésion à l'activité, dès la fin de la période d'essai.

Ateliers vie locale :

Adhésion annuelle de 10 € pour les Lyotains (de septembre à juin)

Adhésion annuelle de 50 € pour les extérieurs (dans la limite des places disponibles)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Didier RENARD au 06 31 89 63 48 ; les inscriptions sont encore possibles.



Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi	Vendredi		
SOPHROLOGIE	ANGLAIS	ZUMBA SENIORS	INFORMATIQUE	GENEALOGIE	TAI-CHI	COUTURE	MEMOIRE
10h30-11h30	<u>1er groupe</u> 14h30-15h30 <u>2ème groupe</u> 15h30-16h30	11h-12h	<u>1er groupe</u> 14h-15h15 <u>2ème groupe</u> 15h15-16h30	9h-12h	10h-11h30	14h-17h	14h15-15h45 (1 vend. sur 2)
Salle Rodin	Club Ados	Salle des Fêtes	Ecole Primaire	Club Ados	Salle Rodin	Club Ados	Accueil de Loisirs



Voirie et environnement

PAS D'EAU, PAS DE MOUSTIQUE !

La pluviométrie du printemps 2016 a été particulièrement importante. Nous avons pu constater que l'eau avait envahi bon nombre de champs et mares d'eau temporaires. La décrue, malheureusement, n'a pu s'amorcer que dernièrement. Des conditions propices à une invasion de moustiques....

La biologie des moustiques : sur une trentaine recensée, seules 5 à 6 espèces anthropophiles gâchent cette année nos belles soirées d'été. Chacune a son propre mode de vie (culex, anophèles, aèdes). La stratégie de lutte est orientée sur les aèdes au stade larvaire.

Le cycle de vie de notre espèce locale :

L'éclosion des oeufs est systématiquement activée par une crue c'est à dire une remontée de nappe, un débordement de fleuve ou de l'eau stagnante dans des récipients.

L'évolution de la larve se décompose en 4 stades et sa vitesse de développement est fonction de l'eau, de la lumière et de la saison. Par exemple : La durée entre la ponte et l'envol peut évoluer de 3 mois à 8 jours. En revanche, toujours présents sur la terre, les oeufs sont potentiellement actifs et la diapause peut atteindre 8 ans.

Adulte, le moustique peut parcourir en une journée plusieurs kilomètres et ainsi coloniser les maisons des communes voisines.

Le traitement par biocide (BTI : Bacillus Thuriungensis Israelensis) ne peut être efficace que sur les larves du moustique car ce produit doit être ingéré. Sur notre territoire, lorsque la végétation n'était pas encore trop dense, l'épandage par moyens aériens a eu lieu fin mars.

Lors d'une réunion pilotée par le SDDEA à Barbuise le 13 juin dernier, un second traitement a été envisagé soit par voie aérienne sous forme de granulés (3

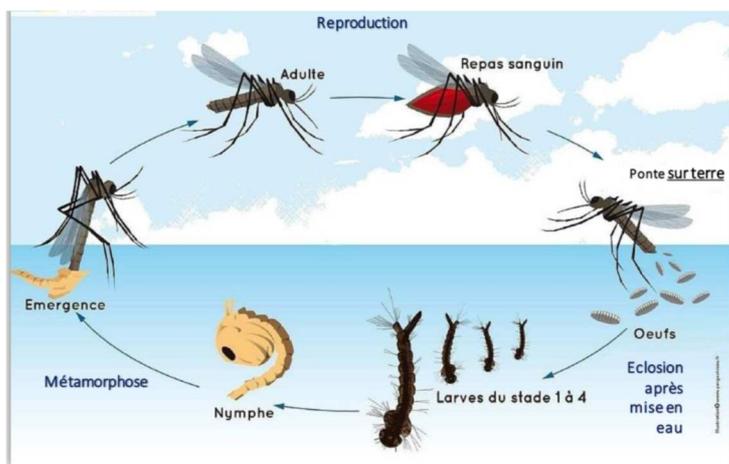
fois plus onéreux) ou soit manuel. La commune de Saint-Lyé a répondu favorablement sans hésitation mais l'ensemble des communes présentes n'ayant pas donné leur accord, le traitement ne peut être efficace à cause de la grande mobilité des moustiques.

A venir : la nouvelle compétence démoustication du SDDEA va permettre sur l'ensemble du territoire de l'Aube de mutualiser le financement de la lutte contre ce fléau.

Les efforts seront mieux ciblés avec une cartographie des zones à traiter variable chaque année en fonction des crues.

Il est important de cartographier, répertorier les potentiels gîtes larvaires.

Précautions : Pendant ce temps, veillez à ne pas laisser d'eaux stagnantes dans les soucoupes des pots de fleurs, dans les bidons ou dans les pneus trop longtemps. Equipez-vous de moustiquaires, de spray à base d'huiles essentielles....





Voirie et environnement

Travaux sur le réseau d'assainissement des eaux usées

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le syndicat intercommunal d'assainissement Barberey-Saint-Lyé est remplacé par le COPE Barberey-Saint-Lyé qui a délégué cette compétence au Syndicat départemental des eaux de l'Aube.

Ce dernier assure la maîtrise d'œuvre des travaux entrepris sur le réseau de collecte ainsi que la conduite et la maintenance de la station d'épuration.

Afin de palier les anomalies de fonctionnement, récurrentes depuis plusieurs années, des études et investigations sont entreprises depuis 2013. Celles-ci ont permis de mettre en évidence un nombre conséquent de défauts d'étanchéité, tant sur le réseau de collecte que sur les boîtes de raccordement ou regards de visite. Ces défauts alimentent un afflux très important d'eaux parasites qui entraînent une mise en charge du réseau et une saturation de la station d'épuration à chaque montée de la nappe phréatique ou des hautes eaux de la Seine.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, il a été décidé d'entreprendre la remise en état du réseau en trois tranches successives :

1^{ère} tranche 2015

Commune de BARBEREY-SAINT-SULPICE, au-delà de la rue de la Gare et de la route de Sainte-Maure.

2^{ème} tranche 2016

Commune de BARBEREY-SAINT-SULPICE, en deçà de la rue de la Gare et de la route de Sainte-Maure.

Commune de SAINT-LYE : rue de la Libération, rue aux Moines, rue du Bébé, rue des Maisons Brûlées, rue des Héros de la Résistance, Allée du Château, Place de l'Eglise.

3^{ème} tranche 2017

Commune de SAINT-LYE, partie restante.

Simultanément à ces réparations, il est procédé au renforcement des postes de relèvement et pose de capteurs, au remplacement de divers éléments d'équipement de la station d'épuration.

L'ensemble de ces travaux, à terme, avoisinera le million d'euros ttc.

Les membres du COPE, conscients de la gêne et des désagréments subis par bon nombre de Lyotains, vous assurent de leur entier soutien, ainsi que de leur engagement pour mener à bien, dans les meilleurs délais, le retour à un fonctionnement normal des installations.





Voirie et environnement

PROGRAMME VOIRIE 2016

De nombreux Lyotains empruntent chaque jour le bas-côté enherbé pour rejoindre la commune de Barberey-Saint-Sulpice pour diverses raisons (commerces, bus de ville, ...). Pour des raisons de sécurité, il était plus que nécessaire de réaliser cette liaison piétonne. Enfin, pas complètement !



Les travaux se sont arrêtés à la limite des communes car les négociations engagées depuis le début du mandat, entre les deux communes, n'ont malheureusement pas abouti.



Les travaux de voirie réalisés par l'entreprise COLAS sont bientôt terminés rues des Cortins et du Calvaire. Il ne reste plus qu'à implanter les panneaux de signalisation verticale, de reprendre

les épaufrures des bordures de trottoirs existants. Les pluies abondantes du week-end du 14 juillet ont obligé l'entreprise à peindre la signalisation horizontale la semaine suivante.



A l'automne, le trottoir du côté champ sera engazonné.

Aussi, nous profitons de la fermeture du commerce des serres de Saint-Lyé pour réaliser les travaux de réfection d'une partie de l'Allée du Château prévus à partir du lundi 8 août. Chaque extrémité de la ruelle du Moulin sera aussi concernée.



Voirie et environnement

RAPPEL SECURITE

Les ponts de la Voie Chaire et de la Voie de la Thomelle fermés à toute circulation

Courant mars, la SNCF nous a adressé un courrier de recommandations techniques concernant l'état physique des tabliers de ces deux ouvrages.

Afin d'entreprendre des travaux curatifs adaptés et nécessaires, la commune a mandaté le cabinet d'expertise technique SOCOTEC qui a établi un diagnostic exhaustif. Les techniciens ont constaté diverses anomalies à traiter rapidement, et qui imposent une mise en sécurité des ouvrages et bien évidemment des personnes.

L'accès et le franchissement des ponts de la Voie Chaire et de la Voie de la Thomelle sont donc interdits à tout type de véhicules ainsi qu'aux piétons. Un arrêté municipal a été pris en ce sens et largement diffusé.

Malgré cette information précise et claire, certains transgressent. Attention, DANGER, n'hésitez pas à le rappeler autour de vous.



La commune a pris contact avec une entreprise spécialisée dans ce type de travaux. Les solutions qui seront envisagées devront obtenir l'aval de la SNCF avant le démarrage des travaux de remise en état.

La municipalité compte sur votre compréhension et votre civisme pour le respect des mesures de sécurité mises en œuvre. Nous ne manquerons pas de vous informer de toute évolution.



Voirie et environnement

Taille, élagage, tonte... Bien gérer les déchets verts

Après un mois de mai particulièrement pluvieux, nous attendons tous les beaux jours pour profiter des cours et jardins. L'humidité et la douceur ont favorisé la croissance des plantes, mais également celle des déchets verts : taille des arbustes, des haies, désherbage. Qu'en faire ? Vous avez deux solutions pour éliminer vos déchets verts.

4 déchèteries à votre disposition

- Vous pouvez les déposer gratuitement dans l'une des **quatre déchèteries** de l'agglomération troyenne. Pour obtenir le macaron "Déchèteries", qui vous permettra d'accéder aux différents sites, adressez vous à la mairie ou au service Environnement du Grand Troyes (tél. : 03 25 45 27 17).

Rappel :

- L'accès aux déchèteries est strictement interdit aux entreprises et professionnels.
- Il est limité aux véhicules des particuliers dont la hauteur est inférieure à 1,90 m. Seule la déchèterie de Sainte-Savine est ouverte aux véhicules dont la hauteur est supérieure à 1,90 m (mercredi matin et dimanche matin).
- Les dépôts sont limités à 1 m³ par jour et par déchèterie.

Valorisez vous-mêmes vos déchets verts

Vous pouvez les transformer en paillis ou par compostage pour valoriser ensuite vos sols. Une solution naturelle bonne pour l'environnement.

Brûler les déchets est INTERDIT

En aucun cas, le brûlage à l'air libre n'est autorisé. Le non-respect de la réglementation expose le contrevenant à une amende de 450 € !

	HIVER  Octobre à mars	ÉTÉ  Avril à septembre
SAINT-JULIEN-LES-UILLAS		
lundi	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 15h - 19h
MARDI	FERMÉ	FERMÉ
mercredi, jeudi, vendredi	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 15h - 19h
samedi	9h - 17h30	9h - 19h
dimanche	10h - 12h30	10h - 12h30
PONT-SAINTE-MARIE		
lundi mardi	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 15h - 19h
MERCREDI	FERMÉ	FERMÉ
jeudi vendredi	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 15h - 19h
samedi	9h - 17h30	9h - 19h
dimanche	10h - 12h30	10h - 12h30
LA CHAPELLE SAINT-LUC		
lundi, mardi, mercredi	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 15h - 19h
JEUDI	FERMÉ	FERMÉ
vendredi	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 15h - 19h
samedi	9h - 17h30	9h - 19h
dimanche	10h - 12h30	10h - 12h30
SAINTE-SAVINE		
lundi, mardi, mercredi, jeudi	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 15h - 19h
VENDREDI	FERMÉ	FERMÉ
samedi	9h - 17h30	9h - 19h
dimanche	10h - 12h30	10h - 12h30

Ouvert toute l'année sauf les jours fériés



Voirie et environnement

La propreté des rues est l'affaire de tous

Pour évoluer dans une ville propre et agréable, il convient d'observer **quelques règles de bonne conduite** :

- **Le balayage du trottoir** nécessaire au passage des piétons en toute sécurité et à l'écoulement des eaux pluviales dans le caniveau.
- **L'élagage des haies**, arbres et arbustes effectué à la verticale de la clôture pour ne pas gêner les piétons mais aussi pour éviter les risques de mauvaise visibilité (panneau de signalisation) et les désagréments de rupture de réseaux aériens (éclairage public, télécommunications, basse tension).
- **Le ramassage des excréments d'animaux** sur les trottoirs et la voie publique. N'oubliez pas d'emporter un sac pour ramasser les déjections de votre animal de compagnie lorsque vous partez en balade.
- **Ne pas laisser les sacs poubelles** plusieurs jours en évidence sur le trottoir. Il suffit de les sortir la veille au soir de la collecte.
- **Respecter les plantations** (certaines ont été piétinées...),
- **Les décharges sauvages** de végétaux ou de matériaux sont strictement interdites.

Toutes ces incivilités nuisent à la qualité de vie des Lyotains et des Evêchats et de leurs

visiteurs. De nombreuses communes verbalisent, il serait dommage d'y être obligé.



Agenda

Voici les évènements déjà programmés. Votre agenda sera complété au fil des Lyotains et par affichage à la mairie.

SEPTEMBRE

Samedi 17 : Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine à **19h Concert gratuit à l'église de Saint-Lyé par Gérard Piccioli**, chanteur à la voix puissante et chaleureuse. Variétés et classique au programme

Raid sportif famille par équipe de 2 à 14h

OCTOBRE

Sam. 1^{er} et Dim. 2

Exposition d'art à la salle des fêtes de Saint-Lyé.

Samedi 15

Marche Octobre rose pour la Ligue contre le cancer, départ de l'hôtel de ville.

NOVEMBRE

Dimanche 6

Thé dansant à la salle des fêtes de Saint-Lyé.

Dimanche 27

Marché de Noël à la salle des fêtes de Saint-Lyé.

DECEMBRE

Dimanche 18

Distribution des colis de Noël à nos aînés, en mairie.

Samedi 24

Promenade du Père Noël en calèche dans les rues de Saint-Lyé.

Etat civil

Naissances

Lisa BANCHET le 15 février 2016

Eliott HECTOR le 23 février 2016

Chloé MARTIN CHOISELAT le 3 mars 2016

Thibault FOURNY le 31 mars 2016

Arthur GALLET QUEINNEC le 4 avril 2016

Célestine GALLET QUEINNEC le 4 avril 2016

Léo GOUZIEN le 5 avril 2016

Léna DENIZOT RABAHI le 15 avril 2016

Elsa MILLET le 13 mai 2016

Lilou HAUVION le 16 mai 2016

Sawen MAO le 19 mai 2016

Diarra MBENGUE le 31 mai 2016

Nolan LENFANT le 23 juin 2016

Timy HENRY le 8 juillet 2016

Décès

Arsène LE GOFF le 9 mars 2016

Marie-France LECOMTE le 31 mars 2016

Jacqueline GREGOIRE le 7 mai 2016

Jean CAMUT le 19 mai 2016

Jean-Claude PALACIN le 19 mai 2016

Georgette SCNEIDER le 14 juillet 2016

Mariages

Paul MAO et Soroty SATH le 2 juillet 2016

Alexis MAURISSAT et Lucie MILLET le 9 juillet 2016

Jonathan JANSON et Cécile LINCK le 23 juillet 2016